

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du jeudi 25 juin 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÉS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Genes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

**Etaient absents :** **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY

**Secrétaire de séance** : Mme Anne OLSZAK

**Procurations de vote** : **Audeux** : M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilalli SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémie JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Vesemes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Anne OLSZAK secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 21 mai 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### **3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

#### **4. Installation d'un Conseiller Communautaire**

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Monsieur Franck DEFASNE en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Ville de Besançon.

#### **5. Election du 15ème Vice-président**

Le Président propose que le nouveau Vice-Président occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que le précédent Vice-Président (15<sup>e</sup> Vice-Président).

Le Président présente les modalités d'élection du 15<sup>e</sup> Vice-Président par vote électronique.

Le Président procède à un appel à candidatures pour le poste de Vice-Président à pourvoir.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- maintien la composition du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à la délibération n°2026/2026.00087 du 20 avril 2026,
- approuve le principe selon lequel le Vice-Président nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le Vice-Président démissionnaire,
- désigne Mme Eléonore METZGER et M. Jeremy JEANVOINE scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote,
- décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un Vice-Président de Grand Besançon Métropole conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Propositions approuvées à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Président présente les modalités d'élections d'un Vice-Président de Grand Besançon Métropole et procède à un appel à candidatures pour le poste à pourvoir.

Le Président propose la candidature de M. Jean-François MENESTRIER.

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Vice-Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 113

Bulletins blancs : 5

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

A obtenu :

M. Jean-François MENESTRIER 106 voix

Le Président déclare M. Jean-François MENESTRIER élu 15<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

#### **6. Election d'un Conseiller Communautaire Délégué**

Le Président présente les modalités d'élection d'un autre membre du Bureau de Grand Besançon Métropole par vote électronique.

Le Président procède à un appel à candidatures pour le poste de membre du Bureau à pourvoir.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- maintien la composition du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à la délibération n°2026/2026.00087 du 20 avril 2026,
- désigne Mme Eléonore METZGER et M. Jeremy JEANVOINE scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote,

- décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un membre du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- procède à l'élection d'un autre membre du Bureau de Grand Besançon Métropole au scrutin secret et à la majorité absolue.

Propositions approuvées à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le Président présente les modalités d'élections d'un membre du Bureau de Grand Besançon Métropole et procède à un appel à candidatures pour le poste à pourvoir.**

**Le Président propose la candidature de M. Christian DAVID.**

**Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un membre du Bureau au scrutin secret et à la majorité absolue**

**Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :**

**Nombre de votants : 113**

**Bulletins blancs : 7**

**Abstentions : 1**

**Suffrages exprimés : 105**

**Majorité absolue : 53**

**A obtenu :**

**M. Christian DAVID 105 voix**

**M. Ludovic FAGAUT, Président, déclare M. Christian DAVID élu Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

#### **7. Elections : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités des élus**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :**

- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 41,84 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau Vice-Président,
- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 23,46 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau Conseiller Communautaire Délégué,
- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 1,03 % de l'IB terminal de la fonction publique pour tous les nouveaux Conseillers Communautaires sans délégation qui seront installés à l'avenir.

**Le tableau récapitulatif des indemnités mis à jour est joint en annexe du rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **8. Modification des représentations suite à l'élection de membres du Bureau**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Jean-François MENESTRIER, nouvellement élu Vice-Président, pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
  - o Commission n°08 « Conseil d'Exploitation de la Régie d'eau et d'assainissement »,
  - o Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),
  - o Association des collectivités pour la Maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE),
  - o Commission Consultative des Services Publics Locaux GBM (CCSPL),
  - o Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED), en tant que titulaire.

- désigne Monsieur Christian DAVID Conseiller Communautaire Délégué nouvellement élu membre du Bureau, pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
  - o Commission thématique n°06 « Transition écologique et énergétique, protection de l'environnement, valorisation des ressources et patrimoine communautaire »,
  - o Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en BFC
  - o Collège public du gal de l'association du pays des sept rivières
  - o Comité de rivière Ognon
  - o Comité de rivière vallée du Doubs et territoire associés
  - o Comité local de gestion
  - o Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté – observatoire régional des invertébrés
  - o Etablissement public territorial du bassin de la Saone-Doubs
  - o Syndicat Mixte de la vallée de l'Ognon
  - o Syndicat Mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
- désigne Monsieur Franck BERNARD Conseiller Communautaire pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
  - o Commission thématique n°7 : Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures nature, en tant que suppléant,
  - o Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED), en tant que suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **9. Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public),
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes : Comité départemental des services aux familles, Commission élargie « Rayonnement, Aménagement du territoire prospectif et coopérations », Commission consultative relative à l'énergie et Schéma départemental des services aux familles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **10. Désignation de représentants GBM dans des Etablissements Publics**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des établissements publics suivants : Organisme de foncier solidaire et Unité de Promotion, de formation et de Recherche des Sports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **11. Désignation de représentants GBM dans diverses structures**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).

Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes : Cafés cultures, Comité de pilotage du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs, Open data France, Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et des pratiques amateurs (SDDEA), Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA), Centre hospitalier spécialisé de Novillars, Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon, Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, Commission locale des sites patrimoniaux remarquables du Grand Besançon, Commission n°3 Prospectives, aménagement du territoire, urbanisme et coopérations territoriales, et Commission n°7 - Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures natures.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**12. Élargissement de la composition des commissions thématiques de GBM- désignation de nouveaux membres**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de composition des commissions élargies de Grand Besançon Métropole,
- désigne ces nouveaux membres des commissions élargies.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**13. Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**14. Compte Financier Unique 2025**

*Mme Anne VIGNOT (1) et M. Ludovic FAGAUT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit Mme Catherine BARTHELET comme Présidente de séance. Mme Anne VIGNOT et M. Ludovic FAGAUT, Président, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain,
- prend acte de la reprise au budget 2026 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 5 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

## **15. Affectation des résultats 2025 au budget 2026**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve cette proposition d'affectation des résultats 2025 sur le budget 2026 au titre du budget principal ;
- prend acte du fait que, compte tenu de l'absence de résultat financier sur le budget annexe Autres Zones d'Activités Economiques, aucune reprise de résultat en 2025 n'est réalisée ;
  
- confirme la reprise des résultats par anticipation au Budget Primitif 2026 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **16. Budget Supplémentaire et Décision Modificative n°1 2026**

A la majorité des suffrages exprimés (4 contre et 10 abstentions), le Conseil Communautaire :

- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget principal par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires, et reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance ;
- approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 par chapitre pour les budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Autres ZAE tel que présentée en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;
- approuve les modifications d'échéancier de Crédits de Paiement sur les Autorisations de Programme « Aides à la Pierre Déléguées » telles que présentées en annexe 2.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 104

Contre : 4

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

## **17. Dotation de Solidarité Communautaire 2026**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2026, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2026,
- le montant 2026 et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 72 532 €,
- le montant 2026 et le versement du volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques (CNle) » à hauteur de 57 952 €.

Soit un montant total de 4 182 415 € au titre de la DSC 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **18. Création d'emplois de collaborateurs de cabinet et d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint**

A la majorité des suffrages exprimés (7 contre et 3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- Approuve la création de 6 emplois non permanents de collaborateurs de cabinet au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.
- Approuve la création d'un emploi de directeur général adjoint.
- Autorise les recrutements sur ces emplois.
- Approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 108

Contre : 7

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

**19. Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création d'1 emploi de rédacteur à la Direction Préfiguration de la Grande Bibliothèque**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création d'1 emploi de rédacteur au sein de la Direction Préfiguration de la Grande Bibliothèque,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**20. Rapport social unique - données 2025**

Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil de Communauté prend acte du Rapport Social Unique 2025.

**21. Présentation de l'index égalité professionnelle**

Le Conseil de Communauté prend acte des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle.

**22. Mandat donné au Centre de Gestion du Doubs pour le renouvellement du marché du contrat d'assurance risque statutaire GBM et CCAS**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le mandat donné au Centre de Gestion du Doubs afin de mener pour le compte de Grand Besançon Métropole la passation d'un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**23. Protection sociale complémentaire - Mandatement au Centre de Gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Grand Besançon Métropole aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **24. Conseil de Développement Participatif : Renouvellement des membres**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités du renouvellement des membres du CDP.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **25. Participation Aktya Sedia Salon SIMI 2025**

*M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention avec SEDIA et AKTYA formalisant leur participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2025,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

#### **26. Soutien aux programmes d'actions en faveur de l'innovation portés par le Pôle des Microtechniques (PMT) pour l'année 2026**

*Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Animation 2026 » du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,
- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Innovation – Attractivité – Microtechniques » du Pôle des microtechniques à hauteur de 65 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,
- approuve le renouvellement du soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « PMT HEALTH 2 » porté par le Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes ainsi que l'avenant spécifique au programme « PMT HEALTH 2 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

#### **27. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société ENNOIA**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire attribue une avance remboursable à hauteur de 35 000 € à la société Ennoia dans le cadre du Fond Régional de l'Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**28. Enseignement Supérieur et Recherche Contribution annuelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) – 2026**

*M. Patrick AYACHE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une contribution de 210 000 € à l'Etablissement public de coopération culturelle ISBA.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**29. Enseignement Supérieur et Recherche Avenant n°2 à la convention n°2022.06300 relative au financement d'un contrat doctoral à SUPMICROTECH**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve la modification des articles 3 et 4 de la convention.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**30. Enseignement Supérieur et Recherche Avenant n°3 à la convention n°2023/2023.06660 relative au financement de 3 contrats doctoraux à l'uMLP**

*Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (2), Sophie PESEUX (2), Séverine VEZIES (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve la modification de l'article 4 de la convention.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

**31. Taxe de séjour communautaire : périmètre d'application et tarifs à compter du 1er janvier 2027**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **prend acte du nouveau périmètre d'application de la taxe de séjour communautaire,**
- **approuve les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**32. Base nature Les Lacs d'Osselle : Conventonnement avec le CRIJ (carte Avantages Jeunes 2026/2027) - Convention avec Ginko (pack Avantage Ginko 2026-2027)**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la reconduction du partenariat avec le CRIJ et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.
- approuve le partenariat avec Ginko et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**33. Marchaux-Chaudefontaine – Concession d'aménagement – Avenant 1**

*Mme Catherine BARTHELET (2) et MM Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A la majorité des suffrages exprimés (3 contre et 5 abstentions), le Conseil de Communauté autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la concession d'aménagement de la ZAC de Marchaux Chaudefontaine avec T25.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 105

Contre : 3

Abstentions : 5

Conseillers intéressés : 5

**34. Exercice du droit de préemption urbain - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025**

**Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.**

**35. Opérations immobilières réalisées en 2025 par Grand Besançon Métropole - Rapport de synthèse**

**Le Conseil de Communauté prend acte du bilan 2025 des transactions immobilières réalisées par GBM.**

**36. Commune de SAONE - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Rue des Tilleuls**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté instaure une zone de PUP, couvrant la parcelle cadastrée AH n°250 classée en zones 1AU et UB au PLU sur la commune de Saône pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de conventions PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **37. Taxe d'aménagement – Taux, exonérations, valeur forfaitaire : délibération récapitulative**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve le maintien d'un taux de droit commun pour la taxe d'aménagement uniformisé à 5 % sur l'ensemble du territoire de GBM instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à l'exception des secteurs décrits au présent rapport dans lesquels un taux majoré est mis en place au regard d'un volume important d'équipements publics à financer par GBM et/ou la Commune,
- approuve le maintien des exonérations facultatives de taxe d'aménagement pour :
  - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> à l'article 1635 quater E 1<sup>o</sup> du CGI
  - dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (6<sup>o</sup> de l'article à l'article 1635 quater E du CGI
  - Le maintien de l'assiette forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article 1635 quater K du CGI à hauteur de 4 000 € (valeur 2021),
  - le maintien du principe d'un reversement du produit de taxe d'aménagement aux communes à hauteur de 70 %, pour les taxes d'aménagement perçues par GBM mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (y compris pour des permis de construire antérieurs à cette date)
- approuve le maintien d'une gestion au cas par cas destinée à prendre en compte le besoin de financement d'équipements publics à réaliser par GBM dans le cadre d'opérations d'aménagement et de constructions et des opérations ponctuelles de voiries en ZAE liées aux projets de création et d'extension d'activités économiques potentiellement générateurs de recettes de TA, selon les modalités précisées en annexe 1 du rapport ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions relatives aux modalités de reversement du produit de taxe d'aménagement avec les communes concernées par le dispositif de gestion au cas par cas, selon le modèle de convention actualisée et joint en annexe 1 du rapport

La présente délibération sera notifiée aux Services Fiscaux (en vue de la réalisation des opérations d'assiette de la taxe (1639A et 1639 A bis du CGI) dans les 2 mois à compter de son adoption.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **38. Plan local d'urbanisme intercommunal – Mise à jour du dispositif de collaboration avec les communes**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la mise à jour des modalités de collaboration entre Grand Besançon métropole et les communes pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal définies par délibération des 28 février 2019, modifiées par délibération du 7 mars 2024,
- désigne les conseillers communautaires de la Ville de Besançon pour siéger au comité de pilotage du plan local d'urbanisme intercommunal et de la commission « Prospectives, aménagement du territoire, urbanisme et coopérations territoriales » élargie :

- Bruno CAIRE
- Pascal ORLANDI
- Didier GENDRAUD
- Laurence MULOT - CESARI
- Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **39. Tarifs de stationnement en parking**

**A la majorité des suffrages exprimés, 14 contre et 6 abstentions, le Conseil Communautaire approuve :**

- les évolutions tarifaires telles que proposées ci-dessus, avec une date d'application au 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- le principe d'une compensation partielle par la Ville de Besançon, à hauteur de 60 % des pertes de recettes estimées en année pleine, à travers l'engagement d'une procédure de révision libre des AC au titre du transfert de la compétence Voirie.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 14

Abstentions : 6

Conseiller intéressé : 0

### **40. Participation au 6e Challenge de la Mobilité du 14 au 20 septembre 2026**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet engagement qui positionne sur le plan régional, Grand Besançon Métropole comme territoire exemplaire dans sa politique de mobilité.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **41. Gros Entretien Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée au Président de signer les conventions de fonds de concours - Programme 2026**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve l'autorisation donnée à M. le Président pour signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **42. Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- Approuve la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- Approuve la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **43. Réhabilitation du centre commercial Ile de France à Planoise**

*Mme Anne FALGA (1) et MM Guillaume BAILLY (1), Martial DEVAUX (2), Ludovic FAGAUT (1), Jean-François MENESTRIER (1), Pascal ROUTHIER (1), Fabrice TAILLARD (1), et Kevin VEJUX (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve l'attribution d'une subvention d'investissement immobilier à hauteur de 1 456 000 € à aktya pour les travaux de réhabilitation du centre commercial d'Ile de France à Planoise dans le cadre du NPNRU ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution jointe au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

#### **44. Action Cœur de Ville - Reconstitution de la délégation de compétence de GBM à la ville de Besançon afin d'exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la demande de la ville de Besançon afin de reconduire la délégation de maîtrise d'ouvrage permettant à la ville de Besançon de suivre et de mettre en œuvre le permis de louer, dans une partie du centre-ville, jusqu'au 26/08/2027.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **45. Contrat de Ville Quartiers 2030 - Dotation Politique la Ville 2026**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :**
  - o **solliciter la participation financière de l'Etat,**
  - o **signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **46. Vente de logements sociaux – Projet de vente de 30 logements sociaux (Néolia) situés au 13-14 et 15 rue Chopin à Besançon**

*M. Pascal DERIOT (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

**A la majorité des suffrages exprimés, 5 contre, le Conseil de Communauté :**

- **Émet un avis favorable à la vente par Néolia des 30 logements locatifs sociaux situés au 13-14-15 rue CHOPIN à Besançon**
- **Demande le remboursement des prêts à hauteur du capital restant dû garanti par GBM à l'issue de la vente de ces logements**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 111

Contre : 5

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**47. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

**48. Programme d'interventions 2026-2028 sur les affluents de la rivière Doubs - Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention de partenariat technique et financier à engager avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA),
- approuve le versement d'un montant maximum de 247 125 € sur 3 ans à la FDPPMA, au titre des opérations de restauration de cours d'eau affluents de la rivière Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**49. Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2025**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole.

**50. Fonds "Climat" - Attribution de fonds de concours aux communes de Montferrand-le-Château, Montfaucon, Nancray et Roche-lez-Beaupré**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue des fonds de concours pour les communes de Montferrand-le-Château, Montfaucon, Nancray et Roche-lez-Beaupré de :
  - o 114 753 € à la commune de Montferrand-le-Château, pour l'aménagement de l'ancienne école maternelle en mairie, EAJE et espace multi-activités répartis comme suit :
    - 54 753 € pour les aménagements extérieurs au titre de l'axe 2,
    - 60 000 € pour la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle au titre de l'axe 3.
  - o 120 000 € à la commune de Montfaucon, pour la rénovation de la salle d'accueil et création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur, répartis comme suit :
    - 60 000 € pour la rénovation énergétique de la salle d'accueil au titre de l'axe 3,
    - 60 000 € pour l'installation d'une chaufferie biomasse avec son réseau de chaleur au titre de l'axe 4.
  - o 37 229 € à la commune de Nancray pour la rénovation de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur.

- **24 418 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour l'aménagement d'une ancienne friche en espace public.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **51. CRR- Avenant convention pédagogique Classes à horaires aménagés Collèges**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **Approuve l'avenant à la convention portant sur le partenariat pédagogique dans le cadre des classes à horaires aménagés dans les collèges validée par délibération communautaire du 19 décembre 2024,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant joint au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **52. Mardis des rives 2026**

**Le Conseil de Communauté prend acte des modalités d'organisation des Mardis des rives 2026.**

#### **53. Festival Détonation 2026 - Soutien à la Régie Autonome Personnalisée La Rodia**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **attribue une subvention de 30 000 € à La Rodia,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec La Rodia.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **54. Fonds de soutien au Sport de Haut Niveau**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **approuve les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la saison sportive 2026-2027, soit :**
  - **135 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;**
  - **85 K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**55. Convention pour la réalisation de l'animation autour de la phase 2 des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et prise en charge de la part résiduelle des aides à l'expérimentation de PSE attribuées aux exploitations agricoles**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve le projet de convention pour la réalisation de l'animation pour l'élaboration du projet des Paiements pour Services Environnementaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et ses éventuels avenants avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs,
- accepte de prendre en charge la part résiduelle des aides aux exploitations agricoles retenues dans le projet PSE 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**56. Motion de soutien à l'ADEME**

**A la majorité des suffrages exprimés (89 contre), le Conseil de Communauté rejette la motion.**

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés:

Pour : 29

Contre : 89

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 02/07/2026  
Pour le Président,  
Par délégation,  
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

